

# WALLIS ET FUTUNA, HORS-LA-LOI ?

## DIALOGUE SOCIAL DE CONVENANCE, DISCRIMINATION, FAVORITISME ET APPLICATION DU DROIT A LA CARTE UNE HIÉRARCHIE LOCALE EN DÉFAVEUR DES PERSONNELS ?

### N'OUBLIONS PAS QUE :

- ⇒ LE DROIT, LES RÉGLES DE SECURITÉ AU TRAVAIL S'APPLIQUENT AUSSI SUR CE TERRITOIRE FRANÇAIS
- ⇒ LE PRÉFET, ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR EN EST LE GARANT ET LE SEUL RESPONSABLE DE CETTE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT AINSI QUE SON APPLICATION LOCALEMENT

### ET POURTANT TANT DE DYSFONCTIONNEMENTS À CES OBLIGATIONS PRÉFECTORALES :

- ⇒ ABSENCE DE DÉLIVRANCE CARTE VITALE DEPUIS 2019 POUR LES FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS DE L'ÉTAT À L'EXCEPTION D'UNE DIZAINE QUE L'ON POURRAIT CONSIDÉRER COMME AYANT UN "TRAITEMENT DE FAVEUR". LES AGENTS QUI COTISENT CHAQUE MOIS DOIVENT SE PRENDRE EN CHARGE MÉDICALEMENT QUAND ILS PARTENT EN FORMATION, EN MISSION OU EN VACANCES. EN CAS DE GROS PÉPINS, ILS FAUT QU'ILS SOIENT EN ÉTAT DE CONTACTER LA DÉLÉGATION DE WALLIS ET FUTUNA POUR EXPLIQUER LEUR SITUATION ET DEMANDER UNE PRISE EN CHARGE. CES DÉLAIS, AU MINIMUM AVEC UN DÉCALAGE DE 10H, PEUVENT FACILEMENT AVOIR RAISON DE VOTRE VIE ET CELA NE SEMBLE PAS HEURTER LES CONSCIENCES !
- ⇒ NON RESPECT DU PROTOCOLE D'ACCORD DE DÉCEMBRE 2021 SUR LES PERSONNELS DE CATÉGORIE A ET B AYANT DES MISSIONS RECONNUES "TRÈS MAJORITAIREMENT" RÉGALIENNES. LES AGENTS DE CATÉGORIE C ONT ÉTÉ INTÉGRÉS SAUF DEUX FLÉCHÉS AU MINISTÈRE DES FINANCES,
- ⇒ FICHE DE SALAIRE ÉDITÉE AVEC UN MATRICULE DIFFÉRENT DE CELUI DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
- ⇒ CARENCE DE FORMATIONS POUR LES PERSONNELS BÉNÉFICIAIRE DES IMM, NOTAMMENT AU NIVEAU DU SRH : LA MISE EN PLACE DES DEUX STATUTS POINTE LES NOMBREUSES LACUNES EN LA MATIÈRE. ,
- ⇒ CRÉATION EX NIHILO DE POSTES A+++ SUR MESURE POUR CERTAINS, SANS VALIDATION PRÉALABLE DE CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME EN CSA ET SOUVENT SANS QUE CELA SE RÉFLÉCHISSE DANS UN PROJET GLOBAL DE SERVICE,
- ⇒ DÉFAUT D'INFORMATION DES PERSONNELS SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET LES MESURES DE PRÉVENTION,
- ⇒ AUCUNE PRISE EN COMPTE DES PERSONNELS NE MAITRISANT PAS L'OUTIL INFORMATIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU POIN-TAGE ET ENTENTE EN INTERNE AFIN QUE CELA SE FASSE PAR UNE TIERCE PERSONNE CE QUI EST ILLÉGAL,
- ⇒ CSA :
  - COMPOSITION MINISTÉRIELLE ( MI ) - RÉGLEMENT INTERNE NON VALIDÉ À CE JOUR,
  - PAS DE GROUPE DE TRAVAIL POUR CONFIRMER LE DIALOGUE SOCIAL ET DÉLAI HORS NORME POUR LES TRANSMIS-SIONS DE DOCUMENTS ET PV,
- ⇒ ABSENCE DE CRÉATION DE LA COMMISSION DE FORMATION SPÉCIALISÉE,
- ⇒ ABSENCE D'INFORMATION SUR L'ASSISTANCE SOCIALE ET SUR L'INSPECTEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DONT DÉPEND LE PERSONNEL ETAT À WALLIS ET FUTUNA,
- ⇒ ABSENCE DE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS, RSU ET LIGNE DIRECTRICE DE GESTION,
- ⇒ MÉDECIN DU TRAVAIL PRIVÉ CONVENTIONNÉ : AUCUN SUIVI, AUCUNE VISIBILITÉ SUR LE DOSSIER MÉDICAL

**FO PRÉFECTURES SMI CONDAMNE  
TOUTES CES INÉGALITÉS, CES DISCRIMINATIONS  
ET DEMANDE L'APPLICATION IMMÉDIATE, STRICTE,  
DU DROIT A WALLIS ET FUTUNA.**

Rejoignez-nous



CELLULE COMMUNICATION NATIONALE

DELIENCOURT / BERGER / BEN ASSAYA / MAUSSANT

**FO** PRÉFECTURES  
ET DES SERVICES  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR